



Notre Dame de Commiers
LES INFOS



Le mot du Maire

Chers (es) Commérots

L'année 2021 a démarré sous l'égide de la Covid-19, malgré l'espoir que nous avons tous de voir disparaître cette pandémie fin 2020.

Malgré toutes les contraintes sanitaires que cette situation implique, les projets communaux suivent leur cours.

Les enfants ont découvert leur nouveau module au skate parc ; **cela a l'air de les ravir.**

Nous allons prochainement rénover l'ancien four à pain communal situé au chemin du Vivier. L'association « Echos du Drac » a amélioré dernièrement celui des Jallys avec des matériaux fournis par la commune. Nos deux fours à pain seront donc fonctionnels et cela permet de préserver notre patrimoine communal.

La réfection intérieure de la maternelle débutera début juillet et se fera pendant les **vacances d'été** ; les enfants intégreront à la rentrée une salle de classe rénovée !

Je reste à votre disposition ainsi que l'équipe municipale si vous avez des questions ou si vous souhaitez nous faire part de vos remarques.

Bien à vous,
Le Maire,
Patrick MARRON

La Mairie



Horaires d'ouverture :

Lundi de 11h à 18h
Mardi & Jeudi de 13h à 17h

Fermeture mairie :
Du 12 au 16 avril 2021
Du 4 au 27 août 2021

Le Maire reçoit lors de sa permanence du jeudi à partir
de 13h30 sur rendez vous.

9 Chemin de l'Eglise 38450 NOTRE DAME DE COMMIERS

Téléphone : 04 76 72 61 35
Courriel : Mairie.ndcommiers@wanadoo.fr

Compte-rendu du conseil municipal

PROCES VERBAL/COMPTE RENDU- REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 novembre 2020 à 19h30

ONF – APPLICATION DU RÉGIME FORESTIER SUR DES PARCELLES COMMUNALES :

Au cours de plusieurs prospections réalisées sur le territoire de la commune de Notre Dame de Commiers, la possibilité d'appliquer le régime forestier en application du L211-1 du Code Forestier sur certaines parcelles appartenant à la commune a pu être observée. DESIGNATION CADASTRALE DES PARCELLES :

Propriétaire = Commune de Notre Dame de Commiers

Commune	Section	Numéro	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée pour l'application du RF (en ha)
Commune de NOTRE-DAME-DE-COMMIERS	0B	96	25,9942	4,1242
Commune de NOTRE-DAME-DE-COMMIERS	0B	114	0,2550	0,2550
Commune de NOTRE-DAME-DE-COMMIERS	0B	127	26,4018	1,6700
Commune de NOTRE-DAME-DE-COMMIERS	0B	142	3,1800	1,3800
Commune de NOTRE-DAME-DE-COMMIERS	0B	515	13,0269	13,0269

La proposition d'application du régime forestier porte donc sur 20 ha 45 a 61 ca.

Le conseil municipal demande l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le coût précis de cette opération sera demandé à l'ONF et transmis aux élus.

M. Hammecker demande si des coupes affouagères sont possibles ; le Maire indique qu'il n'y a plus de parcelles accessibles à tous, ce qui explique que depuis une vingtaine d'année, il n'y a plus de coupes affouagères.

RENOVATION INTERIEURE DE L'ECOLE MATERNELLE - DEMANDE DE SUBVENTION ET PLAN DE FINANCEMENT :

Le Maire indique qu'il conviendrait de rénover l'intérieur de l'école maternelle : Isolation, peinture... ;

L'entreprise AIM - 50 rue des côtes de glaises 38450 SAINT GEORGES DE COMMIERS - a transmis un devis en mairie.

Le montant de la rénovation se chiffre à : 18 883.16 € HT

Le Conseil Municipal adopte l'opération, approuve le choix de l'entreprise mentionnée ci-dessus, décide de faire les demandes de subventions suivantes :

- Demande de DETR ou DSIL auprès de la préfecture,
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- Demande de subvention auprès de la Région

Le Conseil autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du programme.

Les modalités de financement de l'opération sont les suivantes :

A ce jour, aucune attribution de subvention définitive ne nous a été accordée ; elles sont en cours d'instruction.

En cas d'attribution, les subventions se décomposeront comme suit :

- Préfecture 20% : 3777 euros
 - Conseil Général de 30% à 50% ? : 30% = Au moins 5665 euros attendus.
 - Région de 30 % à 50 % ? : 30% = au moins 5665 euros attendus
- Sous total des subventions publiques : au moins 15 107 euros (soit 80% au maximum).

Le reste de l'opération sera autofinancée.

Remarque de M. La Rocca : la Métropole peut participer sur des opérations d'isolation extérieure de bâtiment. Un projet de la sorte pourrait être étudié dans l'avenir.

PARTICIPATION AUX CENTRES DE LOISIRS DE ST GEORGES DE COMMIERS ET ANDRÉ MALRAUX À JARRIE :

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'aide pour 2021 comme suit :

4.20 € par jour et par enfant et 2.10 € pour les enfants inscrits en demi-journée pour le centre aéré de Saint Georges de Commiers et André Malraux à Jarrie.

PARTICIPATION A LA HALTE GARDERIE MULTI ACCUEIL DE ST GEORGES DE COMMIERS

« LES PETITES CANAILLES » :

Le Conseil Municipal, à la majorité - 1 abstention, M. Billard qui manque d'éléments pour se prononcer - décide de reconduire et d'augmenter l'aide pour 2021 comme suit :

2 € par heure de présence et par enfant inscrits à la Halte-garderie multi accueil « les petites canailles », avec un plafond annuel de 5000 euros.

Les élus débattent sur le mode d'attribution des subventions versées annuellement et prévues au budget.

Le Maire indique que la commune est invitée aux Assemblées Générales des associations qu'elle subventionne.

Les élus sont invités à y participer pour avoir plus de précision quant à l'utilisation des fonds versés (les rapports financiers sont présentés en Assemblée générale et toutes questions peuvent être posées à ce moment-là).

Le Maire indique qu'il faut définir le mode d'attribution des subventions avant de voter le budget.

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DE NOTRE DAME DE COMMIERS POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID) :

L'article 1650-A du Code général des impôts dispose que dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique, il est institué une commission intercommunale des impôts directs (CIID). À l'issue des élections intercommunales, la CIID doit être renouvelée intégralement. La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers.

Elle est composée de onze membres, le Président de l'EPCI ou son vice-président délégué et dix commissaires. Les dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants sont désignés par le Directeur départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition des communes membres.

La liste doit comporter quarante noms pour les commissaires titulaires et suppléants.

A cet effet, le Conseil municipal de la commune de Notre Dame de Commiers est amené à proposer, un contribuable susceptible d'être désigné commissaire au terme de la procédure. Ce dernier doit nécessairement répondre aux critères suivants :

être Français ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne,

avoir au moins 18 ans,

jouir de leurs droits civils,

être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres,

être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Le conseil municipal décide de proposer le contribuable suivant : Monsieur COLLIGNON Hubert susceptible d'être désigné commissaire de la CIID.

QUESTIONS DIVERSES :

Association des Maires de l'Isère : Le Maire informe les élus que l'association des maires de l'Isère est chargée de recueillir des candidatures (4 titulaires et 4 suppléants) d'élus souhaitant participer à la Conférence départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Pilotée par le Département, elle se réunit à Grenoble, tous les trois ou quatre mois, et aborde le financement d'actions de prévention de la perte d'autonomie, ainsi que d'actions visant à améliorer l'habitat des personnes âgées ou dépendantes. Aucun élu ne souhaite être candidat.

Transport au marché de Vif: Le Maire informe les conseillers que pour le moment, la commune de Saint Georges n'a pas mis en place de solution alternative au VFD pour transporter les administrés au marché de Vif le vendredi matin.

Rénovation Skate parc : M. La Rocca indique avoir cherché d'autres entreprises pouvant proposer des modules béton, sans succès. Le Maire rappelle le devis reçu par Stone Parks pour un montant de 9120 euros HT.

Le Maire va se charger de négocier ce montant ; la commission en charge de la rénovation du skate parc sera ensuite avisée du nouveau montant et décidera d'accepter ou non le nouveau devis.

Commissions thématiques métropolitaines : Le Maire énumère la liste des commissions thématiques **métropolitaines où les élus peuvent participer s'ils le souhaitent** :

Développement et attractivité : enseignement, culture, sport, économie, ESS, emploi insertion jeunesse

Cohésion sociale: solidarités égalité, habitat

Ressources : finances et stratégies, administration générale et ressources humaines, relations aux communes et proximité

Territoires en transitions: habitat, coopérations inter-territoriales, urbanisme et risques majeurs, transition énergétique, politique foncière

Services Publics de Proximité : territorialisation et services métropolitains, plan climat air énergie, espace public et voirie, cycle de l'eau

Le Maire propose aux élus intéressés d'y participer d'envoyer leur souhait sous 15 jours en mairie afin de faire remonter ces informations à la Métropole.

Appartement communal : **Le Maire informe que le locataire de l'appartement communal a changé.**

Réunion semestrielle Métropole - voirie : **Le Maire rappelle aux élus qu'ils ont été destinataires par mail du compte rendu de la réunion du secteur Grand Sud.**

Covid-19 : Le Maire informe les conseillers que les arrêtés Préfectoraux concernant les mesures sanitaires leur sont systématiquement transmis pour information.

Noël des enfants : Si la situation sanitaire le permet, le Père Noël passera dans les classes courant décembre pour distribuer les sachets cadeaux aux enfants.

Cérémonies du 11 novembre : Le Maire informe que suite à la situation sanitaire, la cérémonie du 11 novembre ne se déroulera pas comme habituellement. Le pavoisement du monument aux morts sera fait ; aucun rassemblement ne pourra être possible.

Centre aéré de Saint Georges de Commiers : **Le Maire donne lecture d'un mail de Mme Gasparini** ; elle a reçu des demandes de parents souhaitant que le centre aéré de Saint Georges de Commiers soit ouvert le mercredi. A Saint Georges on leur a répondu qu'il faudrait un minimum de 12 enfants pour qu'une ouverture soit possible. Déjà 8 parents de Notre Dame seraient apparemment intéressés pour mettre leur enfant le mercredi.

Le Maire indique que la commune ne peut pas modifier les règles d'accueil des enfants dans le centre aéré de Saint-Georges ; une réponse sera faite dans ce sens.

Membre de la CCID : le Maire donne lecture des 6 membres titulaires et 6 suppléants tirés au sort. Le Maire explique le rôle de la Commission Communale des Impôts Directs aux élus.

Eau : **M. Collignon demande si l'eau est plus calcaire. Réponse : non, pas plus qu'auparavant.**

Colis de Noël : la distribution se fera le 12 décembre. Rendez vous à 9h00 devant la mairie.

Déploiement de la fibre : **Le Maire indique qu'elle est toujours en cours.**

Réunion gendarmerie/administrés suite aux dégradations : cette réunion ne se fera pas tant que la situation sanitaire ne le permet pas.

PROCES VERBAL/COMPTE RENDU- REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
11 janvier 2021 à 19h30

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) :

Le Maire indique qu'il est constitué, entre la Métropole et les communes membres, une commission chargée d'évaluer les charges à l'occasion de chaque transfert de compétence. La CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes et chaque commune dispose d'au moins un représentant.

Ainsi, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au sein de cette commission.

Le conseil municipal désigne Patrick MARRON, représentant titulaire, et Hubert COLLIGNON représentant suppléant, pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

MANDAT DONNÉ AU CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE (CDG38) AFIN DE RENOUVELLER UN CONTRAT CADRE DE PRESTATIONS SOCIALES - OFFRE DE TITRES RESTAURANT POUR LE PERSONNEL TERRITORIAL:

Le conseil municipal charge le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre de prestations sociales - Offre de titres restaurant pour le personnel territorial. Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion. Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2022

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT 2019/2020 - AMORTISSEMENT:

Le Conseil Municipal décide de l'amortissement du compte 2041512 du budget communal comme suit : Attribution d'un fond de concours à Grenoble Alpes Métropole dans le cadre de travaux d'enfouissement de réseau sur le poste « Village/ Maladière », factures réglées en 2019 et 2020 pour la somme totale de 19 780,55 euros :

- 2021 3 956,11 €
- 2022 3 956,11 €
- 2023 3 956,11 €
- 2024 3 956,11 €
- 2025 3 956,11 €

QUESTIONS DIVERSES :

Mise à jour de la liste électorale : Le Maire informe les élus que la mise à jour de la liste électorale a débutée.

Les personnes n'ayant plus d'attache avec la commune seront progressivement radiées selon la procédure légale (Envoi d'un premier recommandé, passage en commission puis d'un second recommandé). Cette procédure ayant un coût pour la commune, les radiations seront faites par étapes (entre 15 et 20 chaque année).

Réfection du four du Vivier : Les élus souhaitant se charger de ce projet sont Ms VAURE VALLA Jacques, HAMMECKER Romain, MONTAPERTO Pierre et LA ROCCA Maurice. Des devis et subventions seront demandées (à la Métropole, Conseil départemental, Préfecture...) pour réaliser ce projet.

Assainissement – station à roseaux : à la suite d'une réunion avec la Métropole, le Maire indique que la station à roseaux sera réalisée d'ici la fin d'année. M. La Rocca ajoute que la future station sera surdimensionnée volontairement afin d'absorber les eaux pluviales du fait du réseau unitaire sur la commune.

Décès de M. DA SILVA Daniel, ancien élu : à la suite du décès de Daniel DA SILVA le 24 décembre dernier, ancien conseiller municipal pendant 2 mandats (2008-2020), une plaque sera déposée par la municipalité sur sa tombe.

Commission communication : M. BILLARD informe le conseil que les outils utilisés par la commission communication pour réaliser le journal sont obsolètes. Le Maire demande de lister ce dont la commission a besoin pour travailler ; les logiciels ou matériels seront remplacés selon les besoins et les finances.

Subvention aux associations : Le Maire rappelle aux élus en charge des associations que les demandes leurs sont transmises au fur et à mesure qu'elles sont réceptionnées en mairie. Le Maire demande si les élus ont pu demander la liste des adhérents aux associations. Ce travail est en cours. Il rappelle que la liste des subventions aux associations est votée en même temps que le budget dans un but de simplification des démarches (et éviter de voter une délibération par association par exemple) et pour ne pas surcharger le travail administratif.

Distribution des colis : M. VAURE VALLA remercie les élus ayant participé à la distribution des colis aux anciens qui s'est très bien passé.

Éclairage public – changement des ampoules hors service : Le Maire indique que nous répertorions les ampoules hors-services en mairie. Par la suite, nous faisons monter l'entreprise pour les changer en même temps que d'autres travaux à effectuer afin de limiter les frais de déplacement.

PROCES VERBAL/COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 février 2021 à 19h30

Le Maire propose aux élus de modifier l'ordre du jour ainsi : Délibération n° 1 « convention de mise à disposition à titre gratuit d'un service en langue des signes française à l'accueil au public de la commune » à déplacer en fin de conseil ; Ajouter la délibération suivante : « Conventions de passage pour l'installation de lignes de communications électroniques à Très Haut Débit en Fibre Optique ». Les élus acceptent de modifier l'ordre du jour tel que mentionné ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2020 :

Le Conseil Municipal approuve les résultats du compte de gestion de la commune du trésorier pour l'année 2020.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2020

Le Maire quitte la salle pour la présentation du Compte administratif. Le doyen le remplace :

M. VAURE VALLA Jacques prend la parole.

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif de la commune 2020 qui se présente comme suit :

Section Investissement, résultat à la clôture de l'exercice 2020 : + 641 720,97 €

Section de Fonctionnement, résultat à la clôture de l'exercice 2020 : + 413 728,93 €

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2020, dit qu'il n'y a aucun reste à réaliser, décide de reprendre les résultats au budget communal 2021 et d'affecter les résultats comme suit : reprise des résultats de la section de fonctionnement, en fonctionnement, pour la somme de 413 728,93 € au budget 2021 et Reprise des résultats de la section d'investissement en investissement pour un total de 641 720,97 € au budget 2021.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021 :

Les élus débattent de la manière dont est abordé le budget ; M. La Rocca demande d'avoir une approche par projets. Le Maire indique qu'en tant que petite commune, nous ne sommes pas soumis à un débat d'orientation budgétaire qui est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants ; notre comptabilité et outils comptables ne sont pas dimensionnés pour. Afin d'avoir une approche par projet, il est nécessaire de demander des devis en cours d'année et de faire des plans de financement afin de les prendre en compte pour le budget suivant.

Le Conseil municipal vote le budget ci-dessous à la majorité ; une abstention, M. LA ROCCA Maurice.

Fonctionnement :

- Dépenses 805 973 €

- Recettes 805 973 €

Investissement :

- Dépenses 752 520 €

- Recettes 752 520 €

RÉVISION DU LOYER DE L'APPARTEMENT COMMUNAL :

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le loyer et le prix des charges de l'appartement communal qui se décompose comme suit :

- Location 357,40€

- Charges 145,00€

Le montant total du loyer sera de 502,40 € du 01/12/2021 au 30/11/2022.

LOCATION LICENCE IV :

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la redevance mensuelle de la licence IV qui sera de cinquante euros du 10 juillet 2021 au 09 juillet 2022.

VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR L'ANNÉE 2021 :

Le Conseil Municipal, à la majorité : **3 abstentions (Ms Jurquet, Billard et Lebourg)**, décide d'augmenter les Taux de fiscalité directe locale pour 2021 pour obtenir 7457 euros supplémentaire au budget 2021 ; cela correspondra à environ 3% d'augmentation.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT D'UN SERVICE EN LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE À L'ACCUEIL AU PUBLIC DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un service en langue des signes française à l'accueil au public de la commune avec Grenoble Alpes Métropole.

CONVENTIONS DE PASSAGE POUR L'INSTALLATION DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES À TRÈS HAUT DÉBIT EN FIBRE OPTIQUE :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions de passage pour l'installation de lignes de communications électroniques à Très Haut Débit en Fibre Optique avec le Département de l'Isère.

QUESTIONS DIVERSES :

Subventions aux associations : M. Billard explique aux élus comment les délégués au milieu associatif ont travaillé pour définir le montant des subventions allouées ; est notamment pris en compte la trésorerie de chaque association sachant qu'une association loi 1901 n'est pas censée garder une trésorerie trop importante. Certaines associations n'ont pas répondu à la demande des élus (nombre d'adhérent, bilan...). Le montant des subventions allouées aux associations est donc revu. Pour le rugby, il est alloué 50 euros au lieu de 150 euros. Pour l'amicale des sapeurs-pompiers il est alloué 100 euros au lieu de 80 euros. Le reste de la liste vue en commission des finances est inchangée.

Le Maire indique que les prochaines élections départementales et régionales se dérouleront certainement le même jour, les 13 et 20 juin 2021 (en attente de confirmation de la Préfecture). Ainsi, le bureau de vote sera déplacé à la salle des fêtes, qui sera séparée en 2 bureaux de vote distincts. Le Maire demande aux élus de prévoir d'être présent sur la journée complète car il sera nécessaire de doubler les membres du bureau.

Le Maire indique que les travaux de rénovation de la maternelle débuteront le 20 juillet 2021. Il sera donc nécessaire de débarrasser la salle de classe avant cette date. Il faudra par la suite remettre en place les meubles. Le Maire demande aux élus s'ils pourront être présent. Un mail leur sera transmis quelques semaines avant le démarrage des travaux pour organiser le déménagement/réaménagement. Prévoir plutôt un samedi.

Le Maire fait le tour des divers tarifs et augmentations vu pendant la commission des finances : cimetière, cantine/périscolaire, centre de loisir et crèche... Aucune autre délibération ne sera prise ce jour. Pour l'augmentation des tarifs cantine et périscolaire, il faut attendre d'avoir l'augmentation des tarifs du traiteur pour en débattre.

Information Métro

Le guide du tri



EN DÉCHÈTERIE
21 déchèteries sont à votre disposition
sur le territoire de la métropole grenobloise !

grenoblealpesmetropole.fr

ou au : 0 800 500 027
(appel gratuit depuis un poste fixe)

**FLASH
SPÉCIAL**

Le compostage

Tout le monde peut s'y mettre ! Ceux qui ont un jardin (compostage individuel), mais aussi les personnes qui vivent en immeubles et copropriétés (compostage partagé). C'est même tout à fait possible en appartement (lombricompostage) !

Si une de ces solutions vous intéresse, Grenoble-Alpes Métropole met gratuitement à votre disposition plusieurs services : fourniture de composteurs et lombricomposteurs, ateliers de formation, ...

Toutes les infos et les prochains rendez-vous sur grenoblealpesmetropole.fr



Composteur



Lombricomposteur



Tous les emballages



Les flacons et bouteilles en plastique



Les pots, barquettes et films en plastique



Les emballages métalliques



Les cartons et les briques alimentaires

et tous les papiers



Journaux, magazines, revues, catalogues, annuaires, livres, enveloppes (avec et sans fenêtre), prospectus, publicités...

Tous les emballages en verre



Les pots, bocaux et bouteilles

**EN VRAC.
SANS BOUCHON
NI COUVERCLE**

**LE
VERRE
SE RECYCLE
À 100 %
ET À L'INFINI**



De 7h à 21h pour respecter le calme du voisinage

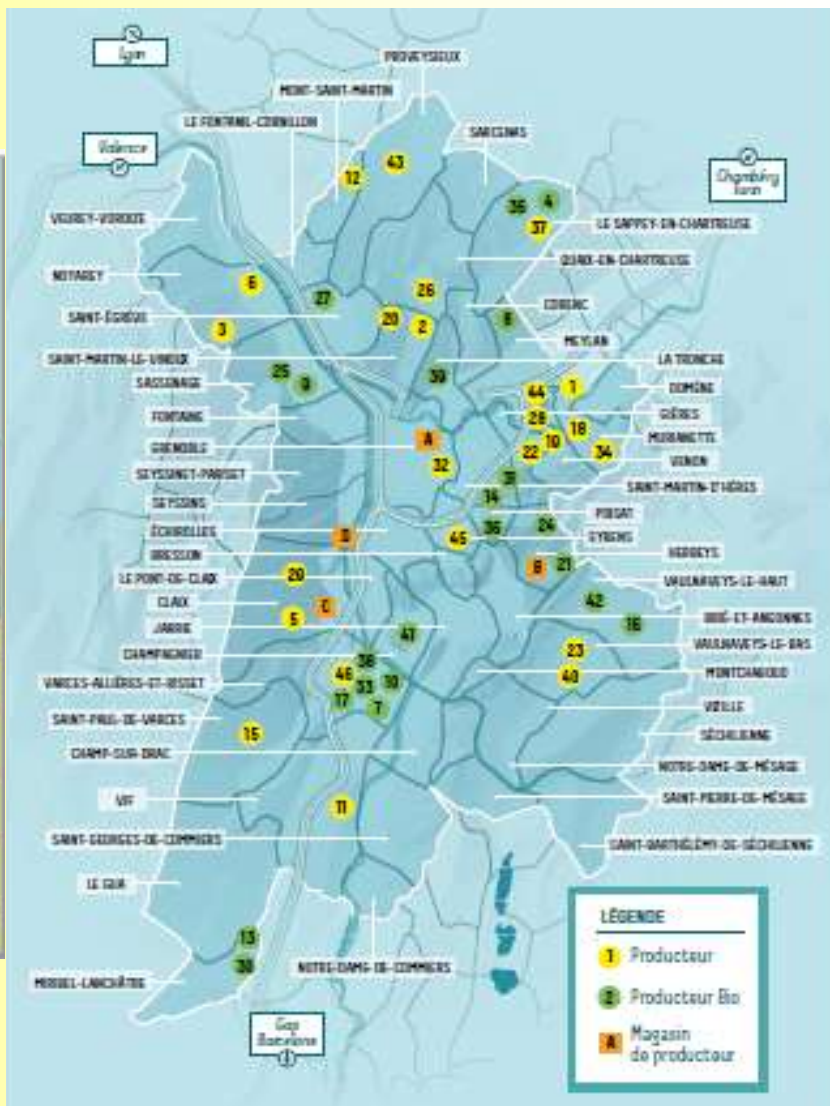
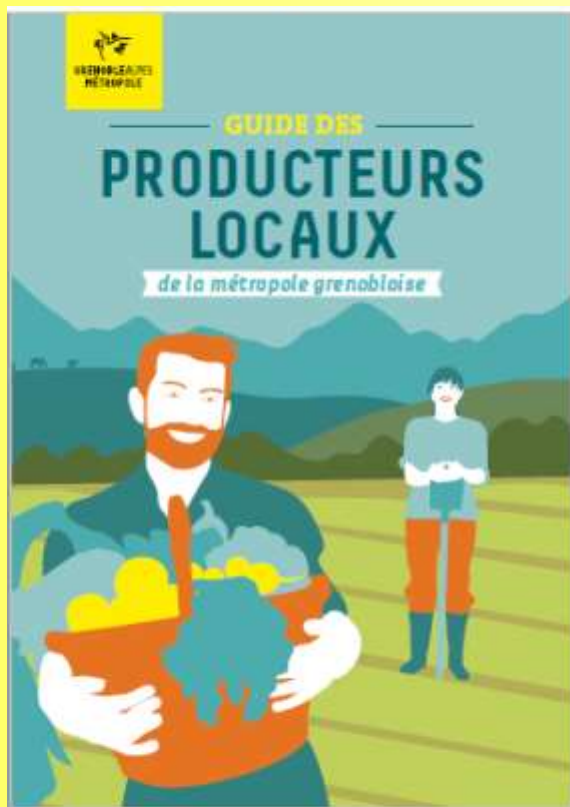
**EN VRAC.
NON IMBRIQUÉS
BIEN VIDÉS.
NON LAVÉS**



SANS SAC



Producteurs locaux



QUELQUES CHIFFRES

235
exploitants
dans la métropole
grenobloise

8 200 ha
de surfaces agricoles,
soit 15 % de la surface
de l'agglomération

21 %
de ces exploitants
sont en culture bio,
soit 2 fois plus
qu'au niveau national

1 exploitant sur 2
pratique la vente
directe

60 marchés
dans la métropole

dont

40 marchés bio
ou de producteurs

14 marchés
d'après-midi



PLUS D'INFOS SUR :

www.grenoblealpesmetropole.fr/mangerlocal



Déploiement de la fibre

La Métropole a mis en ligne une page web dédiée afin de répondre aux sollicitations des habitants qui s'interrogent sur le déploiement de la fibre optique.

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/1205-haut-debit.htm>



FIBRE OPTIQUE

D'ici à fin 2022, 100 % de la population métropolitaine pourra se raccorder à la fibre optique jusqu'au domicile. Elle se déploie différemment en fonction de la densité des territoires.

Outre une présentation de la situation à date, du cadre et des modalités des déploiements,

le site propose une FAQ qui consolide l'ensemble des réponses que l'on a pu faire au cours des dernières années aux habitants qui nous sollicitaient en direct.

SOMMAIRE

1. ZONES DE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE
2. SUIVEZ LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE DANS VOTRE QUARTIER
3. LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE POUR LES PROFESSIONNELS
4. QUE FAIT LA MÉTROPOLE POUR L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE
5. FOIRE AUX QUESTIONS

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/1205-haut-debit.htm>

Zone non dense

La zone non dense compte 22 communes représentant 8 % de la population métropolitaine. Il s'agit des communes de

- Bresson, > Brié-et-Angonnes,
- Champagnier, > Champ-sur-Drac,
- Herbeys, > Jarrie,
- Le Sappey-en-Chartreuse, > Miribel-Lanchâtre,
- Montchaboud, > Mont-Saint-Martin,
- Notre-Dame-de-Commiers, > Notre-Dame-de-Mésage,
- Proveysieux, > Quaix-en-Chartreuse,
- Saint-Barthélémy-de-Séchillienne, > Saint-Georges-de-Commiers,
- Saint-Pierre-de-Mésage, > Sarcenas,
- Séchillienne, > Vaulnaveys-le-Bas,
- Vaulnaveys-le-Haut, > Vizille.

Dans ces communes, le déploiement de la fibre optique est de la responsabilité de la puissance publique. **Grenoble-Alpes Métropole est partenaire du Département de l'Isère, chef de file de ce déploiement, pour assurer une couverture en fibre de 100% de la population. Suite à un appel d'offre, le Département de l'Isère a attribué à Isère Fibre l'exécution du contrat de délégation de service public pour la desserte des particuliers et des entreprises de ces communes.**



STANDARD METROPOLE : 04.76.59.59.59

<https://www.lametro.fr/>

INFOS DECHETS :

0800 500 **027** (appel gratuit d'un poste fixe)

INFORMATIONS PRATIQUES

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES

Quand : à partir du 2 janvier 2018

Où : les 22 déchèteries sont concernées

Pour qui : les habitants de la Métropole, usagers des 22 déchèteries

Supports de communication Métro : affiches et flyers distribués sur les 22 déchèteries depuis début décembre + article dans prochain n° du journal de la Métropole + site Métropole :

<https://www.lametro.fr/271-je-cherche-une-decheterie.htm>

A partir du 1^{er} janvier, un seul horaire pour toutes les déchèteries : 9H – 12H et 14H – 17H30

selon 3 groupes de jours d'ouverture différents :

- 10 déchèteries seront ouvertes sur ces horaires du lundi au samedi
- 10 déchèteries seront ouvertes sur ces horaires du mardi au samedi
- 2 déchèteries seront ouvertes sur ces horaires le lundi, mercredi et samedi

Détail de ces nouveaux horaires, des déchets acceptés et de la localisation des 22 déchèteries, dans le visuel en lien ci-dessous :

http://mailhost.lametro.org/upload/uploads/57f852be0f0b61b81cc6969324c8d0de/Depliant_Decheteries_WEB.pdf

Commande de containers/composteurs :

Les habitants de l'agglomération grenobloise peuvent acquérir un bac gris - pour les ordures ménagères « résiduelles » - et/ou un bac vert « Je trie » - pour la collecte sélective - en contactant le n° vert de la Métro au 0 800 500 027 auprès duquel vous commandez le modèle de bac dont vous avez besoin.

Ramassage des ordures ménagères :

Le vendredi matin

PERMANENCE ARCHITECTURALE :

Prise de rendez-vous avec l'architecte conseil au **04.57.38.50.59**

INFOS REGIE ASSAINISSEMENT ET EAU :

Pour contacter la régie assainissement de la Métro : 04.76.59.58.17

Pour contacter la régie eau de la Métro : 04.57.04.07.77

Pour un problème technique sur l'eau potable (journées ouvrées) : 0.800.500.048 (appel gratuit depuis un poste fixe) **ou service d'astreinte (soirs et weekend) :** 04.76.98.24.27

Pour l'abonnement ou la facturation : 04.76.86.20.70

Accueil : **43 avenue du Maquis de l'Oisans à PONT DE CLAIX**

FOURRIERE ANIMALE :

04.76.77.07.00

VOIRIE :

Signaler un problème sur la voirie : Contactez le 0 800 805 807 (n° gratuit), de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h. En dehors de ces horaires, merci de laisser un message qui sera traité dans les meilleurs délais.



MANUEL DU BON VOISINAGE

BRUIT DE VOISINAGE

Notre organisme ne s'habitue pas au bruit. Celui-ci porte atteinte à notre santé (stress, fatigue...)

Couche-tard, lève-tôt, bricoleur, jardinier, mélomane etc... Pensez à vos voisins de nuit comme de jour !

Les principales règles à respecter sur la commune :

Les travaux de bricolage et de jardinage, si utilisation d'appareils bruyants, ne sont autorisés qu'aux horaires ci-dessous :

- Jours ouvrables : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h à 19h00
- Dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Les chantiers de travaux publics ou privés, bruyants, sont interdits :

- Du lundi au samedi : de 20h00 à 7h00 du matin
- Dimanche et jours fériés : toute la journée (sauf intervention urgente)

Sur les lieux publics et les voies publiques sont interdits les bruits gênants, tels que :

- La réparation ou le réglage de moteurs.
- **Les pots d'échappement trafiqués des deux-roues à moteur.**
- La musique amplifiée.

STATIONNEMENT DES VEHICULES

Le stationnement des véhicules est interdit sur les trottoirs qui doivent rester libres pour les piétons.

Une mise en fourrière des véhicules abandonnés ou stationnés plus de 7 jours dans un même endroit, pourra être décidée par la municipalité.

La réparation de voiture sur la voie publique doit respecter différentes réglementations : ne pas gêner la circulation, le stationnement des autres usagers, générer du bruit,

occasionner des déchets polluants (huile de vidange,...)

ANIMAUX DE COMPAGNIE

Tout détenteur d'un animal de compagnie est responsable de sa santé et de son bien être.

Il est interdit de laisser divaguer un animal domestique

Les propriétaires d'animaux doivent :

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les aboiements intempestifs, de jour comme de nuit (dressage, collier anti-aboiement)
- Veiller à la propreté des espaces publics.

Les détenteurs de chiens susceptibles d'être dangereux (chien de garde ou d'attaque) doivent :

- Avoir un permis de détention
- Respecter des règles strictes (formation, assurance, muselière, stérilisation,...)

CLOTURES/VOIES PUBLIQUES et ELAGAGE DES HAIES

En dehors des lotissements dotés de leur propre règlement, la plantation des végétaux (articles 670 à 673 du code civil) doit respecter quelques règles simples :

- Les plantations dont la hauteur dépasse (ou dépassera) les 2 mètres doivent être plantées à plus de 2 mètres de la limite de propriété.
- Les plantations dont la hauteur ne dépassera pas les 2 mètres doivent être plantées à plus de 0,50 m de la limite de propriété.
- Le propriétaire doit élaguer régulièrement ses plantations quand elles débordent sur une propriété voisine ou sur la voie publique.
- Le déneigement des voies privées est à la charge de leur propriétaire. Les habitants, propriétaires ou locataires, doivent déneiger les trottoirs situés devant leur habitation. **Seules les rues communales et l'accès aux bâtiments communaux sont déneigés par nos services techniques.**

FEUX ET FUMÉES

Le brûlage des déchets végétaux est interdit sur la commune (circulaire ministérielle du 18-11-2011).

Il dégage des substances toxiques et cancérigènes. Ces déchets doivent être déposés en déchetteries ou réutilisés dans votre jardin. **Brûler à l'air libre 50kg de végétaux verts dégage autant de particules nocives que 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul, ou près de 6000 km parcourus par une voiture diesel récente.**

Pour tout renseignement, contactez la mairie au 04.76.72.61.35

Mail: mairie.ndcommiers@wanadoo.fr

Jours et horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 11h-18h

Mardi et jeudi : 13h-17h

Travaux

Des travaux ont été réalisés chemin des Pauttats avec la mise en place d'un trottoir et le déplacement et le changement d'un lampadaire. La voie n'a pas été élargie, pour ne pas augmenter la vitesse des véhicules à cet endroit. Mais les travaux favorisent une meilleure visibilité. La totalité des travaux a été prise en charge par la Métro.



Associations

OFFICIAL PHOTO
2020/2021



1980



1972-1973

SAINT GEORGES

« Jérémy Coux remercie M. Savoyet Jean-Claude pour sa participation aux recherches sur l'historique du Club de Saint Georges de Commiers JSSG accompagné d'un album photo de la saison 2020/2021. »

OFFICIAL PHOTO
2020/2021



1975-1976

SAINT GEORGES

OFFICIAL PHOTO
2020/2021



1970

SAINT GEORGES

Les écoles



Compte-tenu des conditions sanitaires, le spectacle de Noël avec passage du Père Noël n'a pu avoir lieu cette année. Afin de maintenir l'esprit de cette fête, les cadeaux ont été remis aux enfants, dans leur classe respective, par Joëlle.





Remerciements adressés par les maîtresses :

Tous nos remerciements à la mairie pour les enfants, les classes et les enseignantes qui ont été bien gâtés...!
On va se régaler!

Les maîtresses.



On à mangé la Galette a la cantine
Et les rois et reines sont :
Chloé, Lison , Lola et Paul



Le carnaval du printemps



« Ma cuisine du dimanche »



RECETTE DU JOUR

Crêpes flambées au sirop de clémentines, miel et Cointreau

Nous vous proposons une nouvelle rubrique dans le journal de notre commune.

Il s'agit d'une page gourmande sur laquelle vous pourrez désormais retrouver une recette de saison.

Aujourd'hui, nous vous proposons de succomber à de délicieuses crêpes flambées au sirop de clémentines, miel et Cointreau.

Une sorte de variante de la célèbre crêpe Suzette.

Bien évidemment, s'il y a des enfants à votre table, ils dégusteront les crêpes avec le sirop de clémentines mais sans les faire flamber à l'alcool. Bon appétit !

Cette recette est issue du blog culinaire

« Ma Cuisine du Dimanche » www.macuisinedudimanche.com tenu par une habitante de notre commune.

Ingredients (pour 6 grandes crêpes)

250 g de farine T45

3 œufs

1/2 litre de lait

1 pincée de sel

1 cuillère à soupe de sucre vanillé

1 cuillère à soupe de sucre en poudre

Un peu d'eau de fleur d'oranger

Pour la sauce :

30 cl de jus de clémentines (environ 12, selon la taille)

40 g de beurre (+ un peu pour beurrer la poêle)

30 g de miel (type acacia ou tilleul)

30 g de sucre en poudre

3 cl de Cointreau (ou du Grand Marnier) pour faire flamber les crêpes

PréparationPréparer la pâte à crêpes

Tamiser la farine dans un saladier.

Faire un puit au centre et ajouter le sel, le sucre en poudre et le sucre vanillé puis les œufs.

Verser ensuite le lait tiède petit à petit en mélangeant constamment avec un fouet pour éviter les grumeaux.

Terminer en ajoutant l'eau de fleur d'oranger.

Cuire les crêpes :

A l'aide d'un papier essuie-tout, beurrer légèrement votre poêle à crêpes.

Faire chauffer la poêle. Quand elle est bien chaude, baisser légèrement le feu puis verser une louche de pâte.

Répartir la pâte uniformément en inclinant la poêle à crêpes et laisser cuire environ 1 minute.

Quand la surface commence à s'assécher, soulever délicatement la crêpe à l'aide d'une spatule plate puis la retourner (ou la faire sauter) et la laisser cuire environ 1 minute de l'autre côté.

Répéter l'opération jusqu'à épuisement de la pâte à crêpes.

Réserver les crêpes.

Préparer le sirop de clémentines :

Dans une casserole, cuire le sucre avec le jus des clémentines et le miel. Dès que le jus devient plus dense ajouter le beurre mou et fouetter.

Plier les crêpes chaudes en quatre et les dresser dans une assiette, les napper avec le sirop de clémentines et ajouter quelques quartiers des clémentines restantes.

Tiédifier le Cointreau (ou le Grand Marnier) dans une petite casserole (en ne dépassant pas les 50°C afin que l'alcool ne



Bibliothèque



Le VENDREDI de 15 h. à 17 h.30

Le SAMEDI de 9 h.30 à 11 h.30

	3 Avril
9 Avril	
23 Avril	
30 Avril	
7 Mai	
21 Mai	
28 Mai	
	5 Juin
25 Juin	
	3 Juillet

Permanences architecturales

ANNÉE CIVILE 2021 - CONSULTANCES ARCHITECTURALES d'André-Marc BELLI-RIZ

Secteur Drac	Saint-Georges de Commiers	Notre-Dame de Commiers
J 07/01/21	X	
J 11/02/21		X
J 11/03/21	X	
J 01/04/21		X
J 20/05/21	X	
J 10/06/21		X
J 27/06/21	X	
J 09/09/21		X
J 14/10/21	X	
J 18/11/21		X
J 09/12/21	X	

ANNÉE CIVILE 2021 - CONSULTANCES ARCHITECTURALES d'André-Marc BELLI-RIZ

Secteur Romanche	Montchaboud	Notre-Dame de Mésage	Saint-Pierre de Mésage	Séchilienne	Saint-Barthélémy de S.
J 14/01/21			X		
J 04/02/21				X	
J 04/03/21	X				
J 09/04/21					X
J 06/05/21		X			
J 03/06/21			X		
J 01/07/21				X	
J 02/09/21					X
J 07/10/21		X			
J 04/11/21			X		
J 02/12/21	X				

Pour information : les communes de Séchilienne et Saint-Pierre de Mésage sont fermées les jeudis après-midi mais en principe, les RDV se font sur place chez les pétitionnaires.

Etat civil

Félicitations !

MARIAGE

Martine, Odile, Claude DUC et Alain, Pierre, Roger BARRUEL Le 27 février 2021

DECESGeneviève, Alice, Marie, Marguerite LOMBARD épouse COLONEL-BERTRAND - le 12 octobre 2020
Daniel, Antoine DA SILVA - le 24 décembre 2020

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur DA SILVA Daniel, ancien conseiller municipal de Notre Dame de Commiers pendant deux mandats 2008-2020.



Au nom du Conseil municipal de Notre Dame de Commiers et à mon nom propre, je souhaite adresser mes condoléances les plus sincères à toute sa famille, et tiens particulièrement à exprimer toute notre sympathie et notre amitié dans cette douloureuse circonstance.

Notre Dame de Commiers perd un homme engagé dans la vie de sa collectivité et au service de ses concitoyens. Son souvenir restera dans notre mémoire pour les différentes actions qu'il a pu mener pour faire avancer notre village.

Le Maire.

Demandes préalables et permis de construire

DP 038 277 20 1 0005	Confort solution énergie pour M. Mantrana	11 chemin des gourgy	Panneaux photovoltaïques
DP 038 277 20 1 0006	Diemer Thierry	43 Bis RD 529	Division cadastrale
DP 038 277 20 1 0007	Tixier Sébastien	9 chemin des Pauttats	Abri de jardin
DP 038 277 20 1 0008	POIGNANT Alain	6 chemin des Jallys	Réfection toiture et pose
DP 038 277 20 1 0009	PIOZIN Eddy	14 bis chemin du plan	Création d'un Garage
DP 038 277 20 1 0010	PHOTEN pour	3 les balcons de Notre Dame	Panneau photovoltaïques
DP 038 277 20 1 0011	DONZEL Nicolas	12 chemin du plan de	Création d'un vélux
DP 038 277 21 1 0001	VIEUX Joris	1 impasse du vivier	Création d'une piscine et
DP 038 277 21 1 0002	Rhone solaire pro pour M. Montaperto	4 les balcons de Notre Dame	Panneaux photovoltaïques
DP 038 277 21 1 0003	GIRARD Jonhattan	18 chemin des Jallys	Modification aspect extérieur et pose d'un escalier entre le garage et la maison
DP 038 277 21 1 0004	MARECHAL Franck	6 les balcons de notre	Abri jardin

Le coin des professionnels

KCj Philippe Jouanny
CHARPENTE



Charpente
 Couverture : neuf et rénovation
 Ossature bois
 Aménagement de combles
 Isolation et Placo Plâtre
 Aménagement piscine

6 chemin du Drac - 38450 NOTRE-DAME-DE-COMMIERS
 06 12 18 25 19
 kcjcharpente@gmail.com

la petite ferme

**VENTE DIRECTE
 Produits Locaux**

FRUITS.
 LEGUMES.
 OEUFS.
 PAIN.
 PRODUITS DU TERROIR.

**PIZZA A
 EMPORTER**



2, chemin de l'Eglise NOTRE DAME DE COMMIERS
 tél. 04 76 99 92 42

Horaires d'ouverture
 Du Lundi au Vendredi : 8h15 - 12h15 et 16h15 - 20h00
 Samedi : 8h00 - 13h00 et 17h00 - 20h00
 Dimanche : 9h00 - 13h00 et 17h00 - 20h00
 Fermé le mardi après midi et le mercredi toute la journée

Nicolas Baffert
 Services d'aménagements paysagers
 06.82.84.01.58
 baffert.nicolas@orange.fr

- Terrassements, nivellements, VRD
- Tontes, abattages, élagages, entretiens des terrasses



L'instant
 by *Toris*

L'ORÉAL
 MOROCCANDIL

Artisan coiffeur, coloriste & styliste

04 76 45 23 86

30, avenue de Rivalta 38450 VIF

Non-stop
 le lundi sur rendez-vous
 du mardi au vendredi : 9h - 19h
 le samedi : 9h - 17h

HD-PLOMBERIE
 damien@hd-plomberie.fr
 06 72 24 47 53

plomberie chauffage climatisation dépannage

HD-COMPANY
 cuisine salle-de-bain électricité peinture carrelage

06 75 68 35 15
 sylvain@hd-renovation.fr

HD-RENOVATION




NETCOM 3S
 Strategies Solutions Services

Sébastien Tixier
 Gérant
 sebastien.tixier@netcom3s.fr

9 chemin des Pauttats
 38450 Notre-Dame-de-Commiers
 http://www.netcom3s.fr

06 72 90 45 79

SONNET FRERES

CHARPENTE
 COUVERTURE
 ZINGUERIE
 NEUF & RENOVATION
 AMENAGEMENT
 INTERIEUR

stephane.sonnet-freres@orange.fr
 179, chemin de Marseillère - 38450 St GEORGES DE COMMIERS
Tél/Fax . 04 76 73 04 98



EURL ASM
 Alpe Sébastien Maçonnerie

16 Chemin des Gourgy
 38450 Notre Dame de Commiers

Gros oeuvre - Terrassement - Façade - Rénovation
 ALPE Sébastien

07.81.48.25.26
 asm38_alpe@gmail.com




Instant beauté
esthéticienne à domicile

Marlene Froment

Épilations, Soins du visage, Soins du corps, Manucure, Pose de faux ongles en gel, Maquillage ...

06.74.15.94.19

marlene.froment240288@hotmail.fr




Nourrice à votre domicile :

cherche une famille
(ou deux si garde partagée).

Experiences :

nourrissons, petite enfance, enfants
scolarisés, + entretien de la maison.

Merci de me contacter
Tel 06 12 62 08 54



Eve MANCA COUX

07 86 82 67 71

5 Montée des Guiberts
38450 Saint Georges de Commiers

eve.manca@yahoo.fr

**INFIRMIÈRE
DE NUIT
À DOMICILE**



Cabinet de Soins Infirmiers

Claudine EYMERY
Agnès GILLIER

Tel. 06 31 04 76 63

Soins à domicile 7j/7
Soins au cabinet sur rendez-vous

138 Rue du Sautoiret 38450 Saint-Georges-de-Commiers



Assistante Maternelle depuis 14 ans à Notre Dame de Commiers,
titulaire du CAP petite enfance,

Je garde, occupe et amuse vos enfants dans une maison individuelle, du
lundi au vendredi et j'accepte les horaires atypiques

Contactez moi au 04.76.71.53.55



**ASSISTANTE
MATERNELLE AGRÉÉE**



Dorothée BARDY BOUDIER
12 Chemin des Jallys
Notre Dame de Commiers
06.16.26.13.84
E Mail : les-grenoblois@hotmail.fr
www.nounou-top.fr et www.mon-enfant.fr



Les Ateliers Andréa - 06 89 35 24 90 - lesateliers.andrea@gmail.com

Les Ateliers Andréa

Créatrice en textile d'ameublement
Vente de tissus éco-responsables et stores
Ateliers couture tous niveaux



lesateliers.andrea@gmail.com - 06 89 35 24 90
4, Chemin des Paulfats 38450 Notre Dame de Commiers
Siret : 434 789 988 00020



Emmanuelle LEBOURG

Sophrologue
Certifiée RNCP Niveau III
Membre de la Chambre Syndicale de la Sophrologie

Sur Rendez-vous **06 84 76 96 76**

e.lebourg@sophrologie-grandsud.fr
www.emmanuelle-lebourg.fr

A VENDRE



Scie à ruban



Aspirateur



Machine à bois



Tour à bois

Contact au :
06.23.37.48.09

Annonce :

Marseillan plage (34)

Loue T2 cabine de 37m2 (4 personnes) tout équipé dans une résidence sécurisée au 1er étage avec 1 place de parking privative au cœur de la station balnéaire proche de toutes commodités et à 300 m de la mer (6 mn à pieds).

Tarifs suivant périodes .

Pour tout renseignement : tél : 06 32 55 34 69

Email : dd.guers2@free.fr



Pour nous transmettre vos infos

Adresse mail :

journalIndc38450@gmail.com